



Terre des Sciences – Procédure d'achat

Terre des Sciences est une association loi 1901, de droit privé, cofinancée par des fonds publics. Dans ce contexte le Centre de Culture Scientifique a mis en place une procédure d'achat pour les montants de lots se situant entre 5 000 et 25 000 € et dans le cadre de certains financements nécessitant la mise en concurrence de prestataires. Pour les lots n'atteignant pas les 5 000 euros, l'association ne sera pas tenue d'appliquer la procédure décrite dans ce document.

Le présent document définit les termes de la procédure d'achat mise en œuvre dans le cadre d'un tel appel à la concurrence. Il précise notamment :

- le descriptif général de la commande
- les modalités de diffusion de la commande (publicité)
- le traitement des réponses à la commande, notamment les critères de sélection entrant en compte dans le choix du prestataire

Descriptif général de la commande

Chaque commande fera l'objet d'un descriptif le plus détaillé possible, pourra concerner une période supérieure à 1 an sans toutefois excéder 3 ans, et intégrera une date butoir pour adresser sa réponse. Il reprendra notamment :

- la désignation précise du produit ou service ;
- les quantités souhaitées ;
- les délais de livraison de la commande.

Modalités de diffusion de la commande

La commande sera, au moins 2 semaines avant la date butoir de réponse, transmise par courrier papier ou électronique à au moins trois prestataires (sous réserve d'en identifier au moins trois).

Les prestataires potentiels peuvent faire des demandes de précisions auprès de Terre des Sciences afin d'affiner leur réponse. Les réponses apportées seront transmises aux autres prestataires sollicités. Ces demandes seront réalisées par messagerie électronique.

Traitement des réponses

Chaque réponse arrivée dans les délais précisés lors de l'appel, sera étudiée par Terre des Sciences.

Pour pouvoir être éligibles, les réponses devront être en cohérence avec la commande : réponse adaptée aux besoins, quantités et délais définis.

Une seule réponse éligible suffit pour procéder au choix du prestataire.

Le montant global de la réponse (prix TTC + livraison TTC) sera étudié. L'offre dite « la mieux-disante » ne sera pas forcément retenue.

Les critères suivants seront ainsi également utilisés pour procéder au choix du prestataire :

- S'ouvrir à des entreprises ayant des démarches sociales avérées ;
- Favoriser les entreprises ayant une démarche environnementale avérée ;
- Pour les besoins particuliers de l'action École de l'ADN, le choix du prestataire se fera prioritairement vers celui dont les produits présentés n'engendreront pas de nouvelle mise au point des ateliers ;
- Terre des Sciences se réservera la possibilité d'écarter l'offre d'un prestataire avec lequel, dans les 5 années précédant l'appel à concurrence :
 - un niveau de qualité de production insuffisant avait été constaté par Terre des Sciences pour un type de production similaire ;
 - un litige juridique entre les deux structures a eu lieu.

Document disponible auprès de Terre des Sciences sur simple demande au 02 41 72 14 21 et sur <http://www.terre-des-sciences.fr/qui-sommes-nous/>